

Justification des impact(s) potentiel (s) sur les principaux enjeux environnementaux identifiés			
Pression	Composante	Impact et niveau	Remarques
Introduction d'espèces non indigènes	Biocénoses du médiolittoral rocheux de type <b>champs de blocs</b> (1170-9)	<b>J8</b>	Cet habitat offre une surface potentiellement colonisable par les algues (blocs retournés, etc.). Tout développement de cultures d'espèces d'algues non-indigènes à la zone d'implantation est susceptible d'affecter ces biocénoses du médiolittoral rocheux qui présente un intérêt fonctionnel important de par la richesse et la densité de faune et flore qui s'y développe.
	Dérangement	Oiseaux marins	<b>B5</b>
Mammifères marins			L'impact lié au dérangement sur les mammifères marins est considéré comme modéré, d'après le RTE et les PAMM. Concernant la Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> ) les principales sources de menaces l'heure actuelle sont la dégradation de ses habitats (pollutions) voir de leur disparition (aménagement). La recolonisation du littoral par l'espèce semble limitée par la présence humaine (activités récréatives et professionnelles) très importantes sur le littoral depuis que l'espèce connaît un accroissement de sa pollution mais qui reste cantonné à l'intérieur des terres.
Pertes physiques d'habitats (étouffement, colmatage)		Biocénoses du médiolittoral meuble de type <b>herbiers de <i>Zostera noltei</i></b> (1140-3)	<b>I1</b>
	Biocénoses du médiolittoral meuble de type <b>vasière</b> (1140)	Les activités d'élevage en surélévé, sur bouchot et en containers peuvent contribuer à cette pression par risque d'envasement des fonds lié aux modifications de l'hydrodynamisme provoqué par les équipements. Ici, les biocénoses du médiolittoral qui composent les vasières intertidales (1140) et jouant un rôle fonctionnel pour l'alimentation de l'avifaune marine (l'anse de Paimpol, la baie de Poulafret et l'anse de Beauport, entre la pointe de Kerarzac et la Pointe de Kermor) sont potentiellement exposées à cette pression. La faible courantologie favorise la sédimentation en formant des fasciés de type vasière intertidale, sur lesquelles se développent des espèces comme des mollusques bivalves filtreurs et des vers polychètes consommés par l'avifaune.	

<b>Dommages physiques : abrasion</b>	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1110-1)	I2	Les activités d'élevage au sol susceptibles de contribuer à cette pression sont liées aux dragages des coquillages et plus généralement aux techniques de ramassage. Ces techniques sont actuellement inexistantes dans ce bassin. Pour l'heure, quelques concessions en élevage à plat sont concédées sur le DPM notamment au sud de l'île d'Er. Des herbiers de zostères peuvent se développer sur ces espaces. L'impact de cette pression n'est cependant pas avéré comme en témoigne la superposition de certaines concessions de cultures marines et d'habitats de type herbiers de zostères. C'est le cas en baie de Morlaix ou l'expansion récente des herbiers de zostères ne semble d'ailleurs pas se limiter aux secteurs inexploités.	
	Biocénoses du médiolittoral meuble de type vasière (1140)			
	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral de type herbiers de <i>Zostera marina</i>	L2		
<b>Déchets marins</b>	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1110-1)	I4	Les infrastructures d'élevages non-utilisées et notamment les anciennes tables ostréicoles peuvent potentiellement favoriser des pertes physiques d'habitats par étouffement et colmatage des biocénoses du médiolittoral meuble. Effectivement, ces infrastructures, même inexploitées, peuvent accentuer les phénomènes d'envasement en fonction de leur secteur d'implantation (fond de baie, ria, etc.). Elles peuvent également contribuer au développement de récifs d'huîtres sauvages par le surcaptage d'organismes de types bivalves ou favoriser la fixation d'algues macrophytes, accélérant le processus d'envasement. Cette pression demeure faible sur ce bassin de production sur lequel la majorité des concessions est exploitée.	
	Biocénoses du médiolittoral meuble de type vasière (1140)			
	Oiseaux marins	B4		
<b>Enrichissement excessif en matière organique</b>	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1110-1)	I6	A l'exception de l'élevage au sol, toutes les techniques d'élevage de coquillages peuvent potentiellement générer cette pression. Celle-ci a cependant un impact modéré sur les biocénoses du médio et de l'infralittoral tels que les herbiers de zostères. Cet impact est localisé, notamment sous les tables et filières ou plus diffus en fonction de la courantologie qui peut remettre en suspension les fécès.	
	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral de type herbiers de <i>Zostera marina</i>	L6		
<b>Justification du/des impact(s) potentiel (s) sur les enjeux paysagers</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>Pression</b>	<b>Remarques</b>		
Maîtriser le mitage des paysages fluviaux (Leff, Trieux) pour favoriser les vues sur le "grand paysage" par la détermination des coupures d'urbanisation et les localiser pour protéger les espaces naturels et dégager une vue sur les rivières, fleuves ou cours d'eau.	Dégradation de la qualité architecturale	Ouvrages susceptibles de dégrader la qualité paysagère, exemple : bâtiments sauvages, en matériaux dégradés		
Préservation des espaces boisés fluviaux en réalisant un zonage dans le PLU des territoires communaux qui en sont dotés				
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>				
<b>Enjeu environnemental</b>	<b>Objectif</b>	<b>Mesure</b>	<b>Priorité mesure</b>	<b>Remarques</b>
<b>Biocénoses du substrat rocheux du médiolittoral de type champs de blocs (1170-9)</b>	Eviter les impacts	Exclure toute implantation d'activités de cultures d'espèces d'algues exogènes à la Bretagne. De manière générale, les plantules destinées à la culture dans un élevage donné, doivent être d'origine locale au bassin de production auquel appartient cet élevage, et qu'en conséquence des garanties doivent être apportées par la filière aquacole concernée.		Se conformer aux avis référents.
		Exclure toute implantation d'activités de cultures d'espèces non- indigènes au futur site d'exploitation.		